

## VILLE DE BOIS-GUILLAUME ACCUEILS DE LOISIRS JUILLET - AOUT 2018

**INSCRIPTIONS POUR LES RESIDENTS : DU MARDI 2 MAI AU VENDREDI 1<sup>er</sup> JUIN  
POUR LES HORS COMMUNE : DU LUNDI 28 MAI AU VENDREDI 1<sup>er</sup> JUIN**

### MODALITES D'INSCRIPTION

#### 1 – Inscriptions **UNIQUEMENT** sur RDV.

Prises de RDV : **du 16 au 27 avril 2018** par téléphone au :

- 02.35.65.69. 60 ou,
- 02.35.65.69. 61 ou,
- 02.35.65.69.62.

Aucun dossier envoyé par courrier et/ou incomplet ne sera traité.

Pour toute nouvelle inscription aux services accueils de loisirs, un dossier famille ainsi qu'une fiche sanitaire seront à remplir lors de l'entretien.

#### 2 – Jour de l'inscription, être muni :

- des formulaires d'inscriptions (1 par enfant),
- du carnet de vaccination (pour toute nouvelle inscription).

Tout document doit être intégralement complété avant la remise du dossier.

#### 3 – Inscriptions aux dispositifs sportifs 6-10 ans, 11-13 ans et 14-17 ans :

L'inscription dans les délais fixés est obligatoire. Des réservations étant effectuées auprès de prestataires, aucune inscription hors délai ne pourra être prise en considération.

#### 4 – Validation de l'inscription :

L'inscription est définitive **lorsque le dossier est réputé complet** donnant suite à l'entretien effectué avec la référente inscriptions.

#### 5 – Inscription hors délai :

Est considérée comme inscription hors délai tout dossier remis au-delà du 2 juin. Les dossiers déposés après cette date seront mis en liste d'attente et traités en commission lors de laquelle l'élue référente actera de la validation ou non de l'inscription. Toute inscription hors délai induira des frais de pénalités.

**Toute inscription hors délai induira des frais de pénalités.**

**Un forfait retard exceptionnel et/ou répétitif sera appliqué pour toute présence au-delà de 18 h 30, et ce, pour chaque enfant présent.**

#### Rappel des horaires des accueils de loisirs :

- 8 h 00 – 9 h 00 : accueil échelonné,
- 9 h 00 – 17 h 00 : temps d'activités,
- 17 h 00 – 18 h 30 : départ échelonné.

En raison du Plan Vigipirate, aucun départ d'enfant n'est autorisé avant 17 h 00.

Pour le bon fonctionnement des accueils et de leurs activités, il est important que ces horaires soient respectés.

**TOUTE INSCRIPTION INDIQUÉE SUR LE FORMULAIRE CI-JOINT SERA FACTURÉ. TOUT DESISTEMENT NON JUSTIFIÉ PAR CERTIFICAT MEDICAL RESTERA FACTURE.**